Tableau comparatif
GFCE-FD / Association Les Amis des Feuillus de la Double

<table>
<tr><th colspan="2">GFCE</th><th>Association</th></tr>
<tr><td colspan="3">

- **Des valeurs communes**
 - respect de la biodiversité, de la complexité des forêts : nous voulons des forêts vivantes !
 - volonté de préserver des forêts mixtes et diversifiées
 - volonté que les forêts soient accessibles à tous
 - conviction que tous les citoyens sont concernés par le devenir de nos forêts et que leur parole est légitime
 - volonté d'adopter des modes de fonctionnement démocratiques et participatifs
 - souhait de créer du lien sur le territoire et au-delà, par le partage d'objectifs communs
 - volonté de créer des occasions conviviales et de partage autour des objectifs partagés
 - volonté d'être en lien avec d'autres collectifs poursuivant les mêmes objectifs ou des objectifs proches
 - une position nuancée sur la chasse et la conviction qu'il faut partager le territoire avec toutes les sensibilités, en parlant avec tous et sans exacerber les différends

- **Des liens dans le fonctionnement**
 - les adhésions et dons à l'association participent à dégager des budgets pour le GFCE (acquisition de parts et frais de fonctionnement)
 - les adhérents sont les bienvenu.es, aux côtés des associé.es lors des chantiers forestiers (récolte et semis, protection des jeunes plants, marquage, mise en place de régénération hydrologique, etc.) et des journées de formation
 - les assemblées générales se tiennent dans le même week-end pour faciliter les doubles adhésions/participations et faciliter la cohérence
 - dans le même objectif, un.e représentant.e de la gérance se présente systématiquement à l'élection du collège des co-présidents de l'association, afin de mieux coordonner l'action des deux structures
 - un site internet partagé
 - des logos proches et pourtant différents
 - une volonté de faire prospérer et de développer notre action : associé.es et adhérents sont invité.es à faire de la publicité à notre action, porter nos argumentaires, recruter des associé.es et des adhérents pour amplifier nos actions

</td></tr>
<tr><td colspan="3">Des différences</td></tr>
<tr><td colspan="2">

- Des **associé.es**

- **Les associé.es** investissent de l'argent et **restent propriétaires de leurs parts.**

</td><td>

- Des **adhérents** en accord avec la charte du GFCE-FD

- **Les sommes versées par les adhérents (cotisations ou dons) deviennent propriété de l'association.**
- **L'association fait partie des associé.es du GFCE** (avec les limites énoncées dans les statuts de celui-ci) : elle achète des parts du GFCE avec les fonds issus des adhésions et des dons.

</td></tr>
</table>

• un **fort investissement**, qu'il soit financier ou en participation : être associé.e demande un vrai engagement	• un **investissement plus léger** que ce soit côté finances ou participation : être adhérent engage seulement à respecter les valeurs de l'association et à régler sa cotisation annuelle
• un **engagement nécessairement conçu dans la durée** : argent investi au moins 5 ans, voire 8 ans si dégrèvement fiscal	• un **engagement annuel** (qui peut être remis en question chaque année)
• la possibilité de **peser sur les décisions de gestion du GFCE-FD**	• une **possibilité limitée de peser sur les décisions de gestion du GFCE-FD** : l'association y détient une voix
• **un accès différent aux informations :** les associé.es ont accès à l'ensemble des informations relatives au GFCE-FD, y compris financières	• **un accès différent aux informations :** les adhérents n'ont accès qu'aux informations concernant le fonctionnement associatif ainsi que les chantiers participatifs

Un associé.e peut devenir adhérent, un adhérent peut devenir associé.e !